

3^{ème} plan national d'actions en faveur des milieux humides

Compte-rendu du Groupe thématique « Agriculture » du 20 novembre 2019

15^{ème} réunion

Étaient présents :

- Services de l'État :
 - **MTES/DEB** : Ghislaine FERRERE, Joanie CATRIN, Sylvie PORTEFAIX
 - **MAA** : Sophie GARDEL
- Collectivités territoriales :
 - **Forum des marais atlantiques** : Florence THINZILAL
 - **Syndicat mixte Baie de Somme** : Matthieu FRANQUIN
- Associations :
 - **Fédération nationale des associations syndicales de marais** : Jean-Marie GILARDEAU
 - **ADASEA 32** : Claire LEMOUZY
 - **FPNRF** : Thierry MOUGEY
 - **SNGTV** : Philippe CAMUSET
- Représentants des usagers :
 - **APCA** : Luc SERVANT, Nathalie GALIRI, Noémie TERMEAU
 - **CA Pays-de-la-Loire** : Agnès LANNUZEL
 - **FNSEA** : Gilles BARAIZE
 - **UPGE** : Thomas REDOULEZ
- Intervenants :
 - **MTES** : Ghislaine FERRERE
 - **Forum des marais atlantiques** : Florence THINZILAL
 - **APCA** : Noémie TERMEAU
 - **Chambre d'agriculture régionale Bretagne** : Vincent LE TALOUR
 - **FNSEA** : Gilles BARAIZE
 - **Comité Français de l'UICN** (Union International pour la Conservation de la Nature) : Justine DELANGUE

Président de la séance : Luc SERVANT

1 - Actualités générales (MTES/APCA)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#).

- Validation du compte-rendu de la 14^{ème} réunion du GThA.
- Le MTES a rappelé que l'Office National pour la Biodiversité (OFB) a été créé le 1^{er} janvier 2020.
- Suite au changement de la définition des zones humides en 2019, qui rétablit les critères alternatifs flore/sol, il sera nécessaire de réviser des dossiers déjà établis concernant des grandes surfaces et/ou en cours pour s'adapter à cette nouvelle définition.
- Le GNMH s'est réuni sous forme élargie dans le cadre de la Commission spécialisée « Stratégies nationales, engagements internationaux et européens de la France » le 16 septembre 2019. Le 4^{ème} PNMH sera un des volets de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). Lors de cette réunion, le bilan du 3^{ème} PNMH prolongé a été présenté aux membres de la commission. Le prochain PNMH :
 - mettra en œuvre les recommandations du rapport parlementaire « Terres d'eau, terres d'avenir » (J. BIGNON et F. TUFNELL),
 - aura une dimension plus territoriale
- Conclusion de la 2^{nde} séquence des Assises de l'eau : les sujets milieux aquatiques et milieux humides ont été mis en avant. Pour appuyer les recommandations de la 2^{nde} séquence des Assises de l'eau et en prévision du Congrès Mondial de la Nature (11-19 juin 2020, Marseille), le MTES organisera en 2020 une série d'évènements autour des milieux aquatiques et humides. Le MTES informe le GThA de l'organisation d'un évènement « Agriculture et Milieux Humides » dans ce cadre.
- Le cercle international des Maires des villes RAMSAR : 4 villes françaises ont reçu le label RAMSAR (Saint-Omer (Pas-de-Calais), Courteranges (Aube), Pont-Audemer (Eure) et Amiens (Somme).
- Retour sur la 4^{ème} édition des Journées Territoriales « Projets agricoles en milieux humides » le 10 octobre dans le Gers :
 - Journée co-organisée par la Chambre d'agriculture et l'Adasea du Gers,
 - Thématique « Renforcer la place des prairies humides dans les exploitations agricoles : outils et exemples »
 - Présentation des contextes agricole et zone humide du département : comment conserver les zones humides du Gers dans un contexte de zones humides diffuses et de perte de l'ICHN pour les élevages en difficulté ?
 - Présentation des différents outils utilisés pour le maintien de l'élevage extensif et la préservation des zones humides :

- Cellule d'Assistance Technique aux gestionnaires des Zones Humides du bassin Adour-Garonne,
 - MAEC adaptées aux prairies humides,
 - MAEC « Lutte contre les espèces Exotiques Envahissantes (EEE) » dans les Barthes de l'Adour,
 - contrat « milieu » de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
 - aide à l'investissement non productif,
 - développement d'une filière foin pour donner une orientation économique aux prairies humides.
- Présentation de la politique et des actions de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, dont l'expérimentation « Paiements pour Services Environnementaux ».
 - Visites de terrain : deux systèmes d'exploitations agricoles valorisant les prairies humides selon deux modalités :
 - Polyculture-élevage bovins allaitants et viticulture, valorisation des prairies par le pâturage et la fauche.
 - Grandes céréales, viticulture et valorisation des prairies par l'agro-tourisme (chemin de randonnée).
 - L'ensemble des présentations et les fiches techniques des exploitations agricoles visitées sont accessibles dans les actualités de la page « Agriculture » du site du PNMH : <http://pnmh.espaces-naturels.fr/agriculture>
- Journée technique du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide organisée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie le 19 novembre 2019 :
 - Dans le cadre du 11^{ème} programme des Agences de l'eau, cette journée a permis d'effectuer le bilan des 6 ans du programme sur 8 territoires pilotes (Baie de Somme – Plaine Maritime Picarde ; Moyenne Vallée de la Somme ; Prairies de l'Avesnois ; Site de la Scarpe-Escaut ; Val de Lys ; Boucle de la Lys ; Marais Audomarois ; Basse Vallée de la Slack) ;
 - L'agence de l'eau Artois-Picardie a mis en ligne sur son site internet les différents livrables réalisés dans le cadre du PMAZH, accessibles sur [ce lien](#).

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- La Fédération des PNR suggère d'avoir un retour dans quelques années sur la MAEC « Lutte contre les EEE » expérimentée dans les Barthes de l'Adour (40) mais aussi sur le marais de Grand-Lieu (44) pour évaluer la pertinence de cette mesure.

- Le FMA propose de mutualiser les rencontres annuelles inter-sites pilotes de la mission CGAAER/CGEDD avec des Journées Territoriales « Projets agricoles en milieux humides ».
- Les membres du groupe indiquent que peu d'éléments sont suivis sur l'application de l'exonération de la TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) rétablie en application du Plan National de la Biodiversité en 2016. Les membres du groupe ont relevé deux obstacles à la souscription de cette exonération : en local la souscription est très complexe et les propriétaires ne la connaissent pas en majorité. Le groupe demande s'il est possible d'avoir un bilan de l'application de cette exonération.

2- Présentation de l'outil Epiterre (FNSEA – Gilles BARAIZE)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#).

Contenu de la séquence :

Epiterre (marque déposée) est un outil de développement des services environnementaux. Il s'agit d'un partenariat entre deux structures : la [FNSEA](#) et [Imagin'Rural](#) (association à l'origine des Adasea qui rassemble 5 structures en lien avec l'agriculture et l'environnement). Epiterre vise à répondre aux enjeux sociétaux (Responsabilité Sociétale des Entreprises, trames verte et bleue, ressource en eau, risques naturels, lutte contre le réchauffement climatique...)

Epiterre propose une offre sur-mesure aux agriculteurs avec des projets environnementaux « clé en main », une contractualisation sur-mesure (co-construction avec l'agriculteur), un reporting et un suivi des résultats obtenus sur les services environnementaux. Cet outil permet de faciliter les rapprochements entre agriculteurs et clients (ex : maître d'ouvrage d'une autoroute, une collectivité pour l'entretien de parties communes...).

Pour assurer ce rapprochement et l'accompagnement des projets, Epiterre s'appuie sur les compétences complémentaires de la FNSEA (gestion de projet, conseil juridique, gestion administrative et financière, communication), d'Imagin'Rural (gestion de projet, ingénierie agro-écologique, animation territoriale, communication) et des FDSEA (animation territoriale, prestations juridiques, communication).

Dans un même projet, plusieurs services environnementaux peuvent être inclus (ex : préservation des pollinisateurs, de la qualité/quantité de l'eau, de la biodiversité, des sols etc.). A ce jour Epiterre a accompagné plusieurs projets tels que le projet de trames verte et bleue dans une commune du Finistère et le projet de restauration de zones humides du département avec un assureur.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- La fédération des PNR met en évidence les différentes significations associées aux termes « Services Environnementaux ».

- Les contrats Obligation Réelle Environnementale (ORE) ne concurrencent pas les contrats type « Paiements pour Services Environnementaux » (PSE) mais peuvent être complémentaires sur l'aspect foncier en rémunérant à la fois le propriétaire à travers une ORE et l'agriculteur avec un PSE.

3- Présentation des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) (Comité Français de l'UICN – Justine DELANGUE)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#).

Contenu de la séquence :

Créée en 1948 à Fontainebleau, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature est une alliance mondiale composée d'organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux. Sa mission est d' « *Influer sur les sociétés pour les encourager et les aider à conserver la diversité de la nature et à utiliser équitablement et durablement les ressources naturelles* ». L'UICN est présent dans de nombreux pays.

Créé en 1992, le Comité de Français de l'UICN regroupe les Ministères de l'écologie et des affaires étrangères, des organismes publics, des ONG et des experts. Ses missions sont de répondre aux enjeux de la biodiversité en France et de valoriser l'expertise française à l'internationale. Il s'agit d'une plateforme de dialogue, d'expertise, de propositions et d'actions qui associe les collectivités locales et les entreprises françaises.

La définition des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) a été adoptée au Congrès mondial de l'UICN en 2016 : « *Les Solutions fondées sur la Nature sont définies comme les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité* ».

L'objectif des SFN est de répondre aux défis sociétaux (changement climatique, sécurité alimentaire, ressource en eau, risques naturels, santé humaine, développement économique et social) et de préserver la biodiversité.

De cette définition et de cet objectif découlent 3 types d'actions :

1. La préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique.
2. L'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable.
3. La restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes.

Par exemple, dans un contexte de changement climatique, la préservation des écosystèmes permet d'assurer leur résilience face à un événement climatique extrême et ainsi de contribuer à la réduction des risques naturels pour les sociétés humaines. Le projet de valorisation des prairies inondables de

fauche en moyenne vallée de l'Oise, identifié comme projet SFN, a permis de maintenir un champ d'expansion des crues avec une riche biodiversité sur ces terrains. Un autre projet identifié SFN, mené sur la Communauté de communes du Nord Est Béarn a mis en œuvre sur des prairies une haie brise-crue et la plantation de rangées d'arbres en zone inondable permettant le maintien des terres arables.

A l'échelle internationale, un standard en cours d'élaboration permettra d'identifier les projets qui relèvent ou non des SFN, de faciliter la qualité et la pertinence des projets et d'établir un langage commun. Il sera composé de critères, chacun décomposé en indicateurs.

En 2021 le Comité français de l'UICN va réaliser une publication sur les Solutions fondées sur la Nature pour les risques naturels dans les agroécosystèmes et les écosystèmes forestiers. L'objectif de ce livrable est de montrer que des projets d'agro-écologie et de gestion/restauration d'écosystèmes forestiers permettent de réduire les risques naturels (mouvements de terrain, avalanches, incendies). Pour cela, l'UICN valorise des projets ayant été mis en œuvre en France répondant aux deux objectifs des SFN. Ainsi, le Comité français de l'UICN sollicite le GThA pour lui faire remonter des projets susceptibles de s'intégrer et d'être valorisés dans la publication prévue.

Les SFN seront valorisées à l'occasion du Congrès mondial de la nature en 2020 à Marseille.

Plus d'informations sur les SFN :

- [UICN France – Nature-based Solutions for climate change adaptation and disaster risk reduction](#) (2019, en anglais)
- [UICN France – Les Solutions fondées Nature pour lutter contre les changements climatiques et réduire les risques naturels en France](#) (2018)

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Pour la durabilité des projets, il est important d'établir des partenariats. Par exemple pour le projet de la moyenne vallée de l'Oise, le CEN, partenaire du projet, poursuit et développe les actions enclenchées. L'UICN n'a pas la possibilité de réaliser des suivis des projets.
- Il est intéressant de pouvoir travailler sur le long-terme, les MAEC sont limitantes pour la préservation des prairies humides du Gers à long-terme.
- Le territoire de la moyenne vallée de l'Oise a également mis en place une filière foin pour pérenniser les prairies humides.
- Les SFN ne sont pas un nouveau concept mais un concept au sein duquel peut se retrouver des actions déjà menées sur les territoires.

- Les SFN permettent de donner plus de visibilité au projet. L'UICN compte sur cette visibilité pour mobiliser d'éventuels financeurs de projets « SFN » et les acteurs locaux.
- L'UICN souhaiterait mettre plus en avant l'argument économique, c'est-à-dire le gain économique, en plus du gain environnemental, obtenu avec une SFN. Mais les projets actuels effectuent très peu souvent cette comparaison de scénarii.
- Selon le Syndicat Mixte de la Baie de Somme – Plaine Maritime Picarde, dans l'exemple donné au sein de la moyenne vallée de l'Oise, il ne s'agit pas de réduire un risque naturel mais plutôt de maintenir un existant.
- Selon la Fédération des PNR, la plus-value de l'entrée « gestion de risques naturels » est de donner l'occasion aux autorités de réorienter la gestion de certains territoires. L'UICN ajoute que cela permet de mettre en évidence des alternatives de gestion existantes et qui fonctionnent.
- L'UICN touche les collectivités en présentant le concept des SFN dans leurs instances.
- Il est important d'intégrer ce concept des SFN dans les politiques publiques pour passer un message cohérent aux élus.

4– Présentation de l'association All'i'Homme et de sa démarche « Paiements pour Services Environnementaux » *(Chambre d'agriculture régionale de Bretagne – Vincent LE TALOUR)*

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#).

Contenu de la séquence :

L'association finistérienne « All'i'Homme » est née de plusieurs constats :

- d'une demande sociétale en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement,
- des demandes de la profession agricole relatives au poids des normes et règles, aux revenus,
- du besoin de créer des liens avec les autres acteurs du territoire,
- de la limite des MAEC.

L'objectif de ce projet est de redonner la main aux agriculteurs et de ne plus les laisser subir de nouvelles contraintes réglementaires mais de rémunérer les services rendus par l'agriculture à la société à travers une démarche « Paiement pour Services Environnementaux » (PSE). Cette démarche

visé à maintenir et améliorer les fonctionnalités environnementales des espaces agricoles et ruraux par la promotion et le développement de pratiques agricoles et forestières porteuses de services environnementaux.

L'association Alli'Homme a été créée par la profession agricole (membres fondateurs : Chambre d'agriculture de Bretagne et FDSEA 29), pour mutualiser les compétences techniques.

L'association est un guichet unique pour faciliter le rapprochement entre agriculteurs « fournisseurs » et entreprises « acheteurs » de SE sur la base d'un contrat. Le SE est défini en concertation par l'agriculteur et l'acheteur, suite à un diagnostic environnemental, agricole et territorial. Cela permet de cibler le SE en fonction des différents besoins et du consentement à payer ainsi que de fixer un prix de rémunération pour la prestation fournie. Un contrat est rédigé et signé par les deux parties. L'agriculteur met en œuvre les actions demandées et est accompagné par l'association si nécessaire. A ce stade, il reste encore à faire connaître l'association à l'échelle de la Bretagne afin d'homogénéiser l'offre à l'échelle de la région. L'association devrait bientôt être déclarée d'intérêt général.

A ce jour, deux projets de contrat PSE sont en cours de création :

- Gestion du risque d'inondation en zone humide avec un assureur. Le projet sera testé pendant 3 ans.
- Compensation des stocks de bois prélevés pour la construction de maisons en bois. L'entreprise souhaite améliorer son image auprès de ses clients et compenser les émissions de CO2 liées à l'abattage des arbres. L'entreprise souhaite financer la replantation d'arbres et de haies sur les terrains prélevés.

Pour compléter ces actions, la Chambre d'agriculture de Bretagne et ses partenaires ont rédigé un guide des pratiques agricoles « *Zones humides: rôle et place dans la gestion agricole* » accessible sur ce [lien](#). Ce guide se base sur les acquis techniques et scientifiques de 19 fermes de référence (90 parcelles suivies) pour aider les agriculteurs à gérer leurs parcelles en zone humide.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Si l'assureur ne souhaite plus rémunérer l'agriculteur, c'est le rôle de l'association de trouver une entreprise pour prendre le relais.
- Les prix sont réfléchis en concertation mais aussi basés sur les résultats des fermes de référence et des recherches bibliographiques.
- Dans l'exemple présenté, le service rendu est aussi la non artificialisation des sols et donc la préservation d'espaces naturels plus résilients face aux risques naturels. Il y a une conjugaison d'intérêts généraux avec des intérêts particuliers.

- L'implication de compagnies d'assurance dans ce type de démarche est encourageante pour la suite car en tant que financeurs, elles pourraient entraîner d'autres organismes dans cette démarche.

5– Information et échanges sur la mise en œuvre du rapport « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » (FMA - Florence THINZILAL ; Syndicat du marais de Brouage - Jean-Marie GILARDEAU)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#).

Contenus de la séquence :

- **Actualités :**
 - Rendez-vous avec le MAA le 24 septembre qui n'a pas permis d'aller plus loin dans les réflexions sur les MAEC collectives proposées.
 - Retour sur la rencontre technique des 16 et 17 octobre : compte-rendu en cours de rédaction.
 - Groupe de travail MAEC collectives/PSE : Il faut rester vigilant sur ce qu'il est possible de tester et ce qui est envisageable dans le cadre de la réforme de la PAC. Ce contexte de transition complexifie les démarches de l'expérimentation nationale.
- **Présentation de l'Association Foncière Pastorale (AFP) créée au sein du marais de Brouage dans l'objectif de maintenir l'élevage extensif dans le marais et plus particulièrement le pâturage :**
 - Une AFP est un établissement public qui regroupe des propriétaires fonciers publics et privés. Cet outil a été à l'origine utilisé en montagne pour favoriser le pastoralisme dans ces zones (loi 1972 pour la mise en valeur pastorale). Elle sert à la réalisation de projet d'entretien commun tel que des voies de desserte communes, l'entretien ou la création de clôtures... La liste des possibilités n'est pas limitative, ne se résume pas aux équipements agricoles et peut comprendre les équipements nécessaires à la vie pastorale.
 - Les réflexions de création d'une AFP au sein du marais de Brouage ont démarré en 2012 pour lutter contre la déprise, favoriser la gestion rationnelle de la ressource en eau et préserver la biodiversité.
 - En 2014, les sommes versées au titre des MAEC contractualisées au sein du marais ont été réduites en considération des surfaces recouvertes d'eau . Une réflexion avec les acteurs du territoire concernés débute pour trouver une solution pour ces

parcelles. Il est question d'AFP en raison des nombreuses similitudes que présente le marais de Brouage avec les zones de montagne : multitude de propriétaires, parcellaire morcelé, pratique de l'estive dans le marais, déprise agricole...

- Pour la création de l'AFP, les porteurs du projet se sont appuyés sur un guide élaboré par le Ministère en charge de l'agriculture.
- La création de l'AFP au sein du marais de Brouage s'est déroulée en 3 grandes phases :
 - Phase préparatoire : trouver les porteurs de projet ; venue de propriétaires de Savoie pour valider la pertinence du projet au sein d'un marais.
 - Phase de création : une structure doit pouvoir porter l'association. C'est l'Union des marais de Brouage, avec le soutien des services de l'Etat (DDTM), qui a conduit la procédure et qui a abouti à la constitution de l'AFP.
 - Phase de structuration administrative : définition du périmètre d'action. Ainsi, 8 communes sont concernées soit 4 500 parcelles en nature de prairies. L'ensemble des propriétaires fonciers inclus dans ce périmètre sont membres de l'AFP.

Leviers	Freins
<p>Tous les propriétaires sont déjà rassemblés au sein des associations syndicales en charge de la gestion hydraulique (entretien des ouvrages et du réseau, niveaux d'eau) du marais.</p> <p>Projet bien reçu et accompagné par les services de l'Etat, à titre d'exemple, la DDTM 17 s'est chargée de l'accomplissement des formalités réglementaires préalables à la création de l'AFP</p>	<p>Lourdeur administrative</p> <p>Temps dédié dans la durée pour réaliser l'animation, la pédagogie, la rédaction des documents</p> <p>Les ressources de cette animation</p>

- Pour faciliter la répliquabilité de cet outil au sein d'autres territoires, une fiche de capitalisation de la procédure a été rédigée dans le cadre de la création. Elle sera distribuée lors de la prochaine réunion du GThA.

6 – Présentation des fiches « Projets agricoles en milieux humides » rédigée dans le cadre de l'action 19 (APCA – Noémie TERMEAU)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#).

Dans le cadre de l'action 19 « Valoriser les expériences positives en matière d'élevage et de polyculture élevage en milieux humides », des fiches synthétiques des projets ont été rédigées par l'APCA afin de valoriser ces démarches territoriales en faveur de l'élevage en milieux humides.

Une première version de ces fiches a été publiée en 2014. L'objectif de la nouvelle version est de valoriser les résultats de ces projets. Par rapport à 2014, 2 projets se sont terminés et 3 autres ont été ajoutés, ce qui fait un total de 19 projets.

La publication de ce livrable est prévue pour janvier 2020. Dans un but informatif et pédagogique, l'objectif est de diffuser le plus largement possible ces fiches. Ci-dessous le plan de diffusion prévu au niveau national :

Echelle de diffusion	Interne	Externe
Nationale (APCA)	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux techniques nationaux (zone humide, Aire d'Alimentation de Captage, eau, biodiversité, circuits-courts, Innovation-développement...) - Instances APCA (directeurs, élus) - Formations Résolia 	<p>Instances ministérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GTh Agriculture (20aine structures) - GNMH élargi - Journées territoriales ZH - DREAL <p>Autres têtes de réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agences de l'eau - Collectivités : Association des Maires de France (AMF), Assemblée des Communautés de France (AdcF), Assemblée des Départements de France (ADF), Association Nationale des Elus de Bassins/Etablissements Public Territoriale de Bassin (ANEB/EPTB) - Pôle relais zones humides - Fédération des CEN de la Loire <p>Evènements « influence » ou « partenariats » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Auditions Parlementaires - Journées nationales, colloques

Outils	<ul style="list-style-type: none"> - Opéra - Newsletter des collaborateurs APCA 	<ul style="list-style-type: none"> - Site PNMH
--------	---	---

7 - Séquence de travail : priorisation des actions à intégrer dans le prochain PNMH (APCA/MTES)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#).

Contenus de la séquence :

1. Philippe CAMUSET (SNGTV¹) pilote de l'action 21 « Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieux humides » présente un éventuel élargissement de cette action dans le cadre du 4^{ème} PNMH.

Ce qui a été produit/mis en place dans le cadre de l'action 21 :

- Le référentiel de gestion du parasitisme est terminé ; il est en cours de mise en page et sera imprimé à raison de 2 100 exemplaires début 2020.
- Les formations à destination des vétérinaires fonctionnent très bien grâce à l'implication des vétérinaires. Il y a plus de demandes que d'offres.

La SNGTV, avec l'appui technique de VET'EL, souhaite développer :

- La sensibilisation et la formation des éleveurs et des enseignants agricoles :
 - conception, réalisation, impression et diffusion d'un document de sensibilisation des éleveurs (il en existe déjà quelques-uns rédigés par VET'EL et le PNR de Camargue).
 - rédaction d'un cahier des charges de formation continue pour les éleveurs
 - animation d'une réflexion sur la formation initiale des éleveurs et la sensibilisation des enseignants agricoles (collaboration avec la DGER)
- Des outils complémentaires de sensibilisation (autres acteurs, conseillers agricoles et environnement, élus, ...) :

¹ Société Nationale des Groupements Techniques des Vétérinaires

- conception d'un support de conférence courte,
- conception d'un support d'information des techniciens et conseillers

2. Retour sur la séquence de travail du 14^{ème} GthA – priorisation des actions du prochain PNMH (cf Annexes).

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Le MTES demande à la SNGTV de transmettre aux membres du GThA une note reprenant les éléments d'élargissement de l'action et les demandes du pilote pour la développer.
- Rencontre à prévoir avec la DGER pour discuter des réflexions sur la formation initiale des éleveurs et la sensibilisation des enseignants agricoles (contact potentiel : Sandrine Clément).
- Le FMA se propose pour être canal de diffusion des documents de sensibilisation destinés aux éleveurs.
- L'APCA, propose que les réflexions d'élargissement de l'action 21 puissent trouver des traductions dans les formations Résolia. Résolia est l'organisme de formation des Chambres d'agriculture.

8 - Feuille de route des prochains GTh Agriculture

La seizième réunion du GTh Agriculture aura lieu, le **jeudi 4 juin**, de 9h30 à 12h30 en visioconférence.

Pour l'année 2020, il est proposé de réaliser 2 réunions du GThA et de compléter avec une réunion inter-groupes thématiques. Le programme des interventions et des sujets à aborder en 2020 est en cours de réflexion.

ANNEXES

Pour rappel, lors de la séquence de travail du 14^{ème} GThA le 13 juin 2019, les membres du groupe présents ont travaillé sur la priorisation d'actions à partir des actions actuelles et de propositions d'action (le tableau des propositions est disponible sur le site du PNMH dans « 14ème réunion du GThA » en bas de page) dans l'optique de construire le prochain PNMH sur les aspects agricoles.

4 groupes de 3 à 4 membres du GThA ont voté pour les actions qui leur semblaient prioritaires pour le PNMH avec des propositions de reformulation quand ils en estimaient la nécessité. Ainsi la note maximale pour une action est de 4 votes.

Le tableau ci-dessous, récapitule la priorisation des actions effectuée par les membres du groupe présents au 14^{ème} GThA.

Axes	Total des votes	Commentaires
1.1. Suites de l'action 24 (promouvoir des formes d'élevage collectives) : renforcer le suivi / comment mieux promouvoir ?	4	Expérimenter d'autres outils, par exemple faire le lien avec l'AFP en cours de montage dans le Marais de Brouage
1.7. Accompagner les PDRR (Programmes de développement ruraux régionaux) dans la gestion et préservation des milieux humides.	4	
2.2. Suite action 21 (améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieux humides) : prolonger l'action avec Scopéla / Elargir la formation « gestion sanitaire des troupeaux en MH » aux techniciens / Investir d'autres champs de recherche / Elargir les travaux de l'action à d'autres animaux (ovins, caprins, équins).	4	

3.4. Promouvoir les initiatives locales comme les projets alimentaires territoriaux avec la mise en place de circuits-courts ou de proximité et la diversification des productions.	4	Intégrer la notion de restauration collective
1.3 Créer un réseau national des systèmes d'élevage utilisateurs de milieux humides qui pourrait être force de proposition pour des études thématiques.	3	Clarifier si c'est une action conjointe APCA/FMA
2.3. Action 22 (monter une étude sur la viabilité et pérennité des systèmes d'élevage en milieux humides) : reprise de l'action par un rapprochement de l'action avec le projet APEX Pays-de-Loire.	3	
3.2. Valoriser les produits agricoles "zone humide" à travers le bio, les systèmes pâturant, la vente directe, les circuits-courts et de proximité.	3	
3.3. Réviser les cahiers des charges des aides versées aux industries agro-alimentaires pour favoriser l'achat de produits locaux, dont issus de milieux humides.	3	
4.1. Prévoir une intervention très urgente sur les zones humides diffuses (têtes de bassin versant) car très menacées, en commençant par un document « enjeux ».	3	Travailler sur les aides financières pour la préservation des zones humides en tête de bassin versant
4.3. Mettre en évidence et documenter les services rendus par les milieux humides en agriculture (flore prairiale, bien-être, santé animale, bien-être des éleveurs..) afin de construire et diffuser une communication « positive ».	3	Travailler sur les SE et PSE

4.6. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) : analyse des dynamiques des EEE en milieux humides agricoles et de leurs impacts (en prenant en compte moyens humains et financiers limités, désengagement de certaines collectivités).	3	Intégrer la recherche de leviers pour la gestion des EEE
1.4 Suites action 23 (mettre en place des outils financiers pour développer l'agro-écologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre) :	2	
1.5 Revaloriser les milieux agricoles à travers la facilitation des transmissions d'exploitations agricoles en milieux humides et une meilleure accessibilité au foncier agricole en zone humide.	2	
1.6. Protéger les terres agricoles de l'artificialisation des sols, en particulier en zone humide.	2	
2.1. Suite action 18 : formation des agriculteurs : « enseigner à produire autrement ».	2	
3.1. Valoriser les produits issus des prairies humides sur le modèle des produits de montagne.	2	
4.2. Participer à l'évolution des pratiques agricoles vers des pratiques agro-écologiques pour limiter les impacts négatifs (dont drainage et autres pratiques impactantes) sur les milieux humides (enjeu prioritaire de préservation des têtes de bassin versant).	2	
4.5. Gestion des niveaux d'eau : analyse à mener en lien avec la qualité des sols (problématique de tassement des sols), sur la base d'une étude topographique pour dégager l'impact existant sur les prairies et le maraîchage.	2	
4.7. Restauration et préservation des tourbières à travers la mise en place de pratiques agro-écologiques.	2	

5.2. Elargir l'action 25 à l'analyse des facteurs de production : rentabilité / valorisation économique / Aménagement de l'espace / Productions énergétiques, de biomasse.	2	Clarifier si action conjointe APCA/FMA Pouvoir répondre à : quelles productions végétales pour quelles zones humides ?
1.2 Accompagnement et aide à l'investissement pour la structuration ou le développement de filière à l'herbe et l'acquisition de matériels agricoles adaptés.	1	
2.5. Capitaliser et mettre à disposition la grande profusion de documents sur l'agriculture en zone humide.	1	GTh CESP
4.4. Analyse des impacts de la déprise agricole sur les fonctionnalités des zones humides.	1	
5.1. Etendre l'action 20 sur les valeurs d'usage des zones humides aux filières horticoles et maraîchères.	1	
1.8. Développer le tourisme rural, diversification des activités de l'exploitation agricole.	0	
2.4. Promotion des services rendus – Inclusion dans les travaux de l'UICN sur les « Solutions Fondées sur la Nature ».	0	
5.3. Développer les productions végétales urbaines / péri-urbaines de proximité. Recenser les initiatives urbaines en ce sens.	0	
5.4. Elargir les actions du GThA aux autres productions végétales en milieux humides.	0	

Propositions d'objectifs et de priorisation des actions évoquées au cours du 14^{ème} GThA le 13 juin 2019 par les participants

Pour le prochain PNMH, dans l'objectif de maintenir et développer l'agriculture et particulièrement l'élevage en milieu humide, poursuivre la dynamique engagée par les actions 19, 20, 21, 23, 25, X et Y et y ajouter ou intégrer des propositions d'actions.

Proposition de 5 objectifs de travail au sein des actions à intégrer sont suggérées :

- **Objectif 1 : Accompagner techniquement les agriculteurs dans un sens agro-écologique**
- **Objectif 2 : Mieux intégrer/impliquer/utiliser les politiques publiques nationales et territoriales (rôle des collectivités)**
- **Objectif 3 : Accompagner la gestion du foncier agricole en milieu humide et promouvoir des outils de gestion appropriés**
- **Objectif 4 : Valoriser les produits agricoles issus des zones humides**
- **Objectif 5 : Valoriser et communiquer sur les bénéfices d'une gestion extensive des milieux humides par l'agriculture, en particulier l'élevage**

Le tableau ci-après reprend les objectifs de travail proposés en associant les actions actuelles et les propositions d'action ayant reçu entre 3 et 4 votes lors du 14^{ème} GThA comme rappelé plus haut.

NB : comme le groupe n'était pas au complet, il s'agit d'une proposition de base de travail du prochain PNMH pour que le GThA puisse y réagir.

PROJET

Objectifs/axes de travail	Actions/propositions associées	Pilotes/Financeurs	Commentaires
Objectif 1 : Accompagner techniquement les agriculteurs dans un sens agro-écologique	Action 20 : Elaborer un guide technique « Valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage »	Pilotes : INRA et Scopéla Financeur : MTES	Suite de l'action 20 en cours
	Action 21 : Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieu humide	Pilotes : SNGTV et VET'EL Financeurs : MTES	Faire le lien/intégrer cette action dans l'action 20 ? par rapport à la suite donnée sur la maîtrise du parasitisme Proposition d'axer le travail sur la leptospirose
	<i>Action 22 : Monter une étude sur la viabilité et la pérennité des systèmes d'élevage en milieu humide</i>	<i>Pilotes : MAA</i> <i>Financeurs :</i>	On la garde ?
	Action 25 : Lancer une réflexion nationale sur le maraichage	Pilotes : PNR Caps et marais d'Opale (PNR CMO) et la Communauté d'agglomération de Saint-Omer (CAPSO) Financeurs : Agence de l'eau Artois-Picardie, CAPSO	Renommer Elargir l'action 25 à l'analyse des facteurs de production : rentabilité

	Action Y : Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides	Pilote : FMA Financeurs : MTES, Réseau rural	Action transversale
	Proposition 4.1 : Prévoir une intervention très urgente sur les zones humides diffuses (têtes de bassin versant) car très menacées, en commençant par un document « enjeux ».	Pilotes : Financeurs :	A reformuler : « Effectuer l'état des lieux des enjeux milieux humides diffus et proposer des solutions/leviers de gestion »»
	Proposition 4.6 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) : analyse des dynamiques des EEE en milieux humides agricoles et de leurs impacts (en prenant en compte moyens humains et financiers limités, désengagement de certaines collectivités).	Pilotes : une Chambre d'agriculture ? (Pays-de-la-Loire ?) Financeurs :	
Objectif 2 : Mieux intégrer/impliquer/utiliser les politiques publiques nationales et territoriales (rôle des collectivités)	Action 23 : Mettre en place des outils financiers pour développer l'agro-écologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre	Pilote : MAA Financeurs : MAA, FEADER	Faire lien avec les expérimentations de la mission CGAER/CGEDD
	Proposition 1.7 : Accompagner les PDRR (Programmes de développement ruraux régionaux) dans la gestion et préservation des milieux humides.	Pilotes : Financeurs :	

	Proposition : A travers le PNA « oiseaux » du MTES, intégrer une approche plus globale de la biodiversité des milieux humides	Pilotes : Financeurs :	A préciser
Objectif 3 : Accompagner la gestion du foncier agricole en milieu humide et promouvoir des outils de gestion	Proposition : Travailler sur la structuration du foncier	Pilote : SAFER ? Financeurs :	A préciser
Objectif 4 : Valoriser les produits agricoles issues des zones humides	Action Y : Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides	Pilote : FMA Financeurs : MTES, Réseau rural	Action transversale
	Proposition 3.2 : Valoriser les produits agricoles "zone humide" à travers le bio, les systèmes pâturant, la vente directe, les circuits-courts et de proximité.	Pilotes : Financeurs :	Rassembler les 2 propositions en 1 : « Valoriser les produits agricoles en promouvant les initiatives locales (ex : Projets Alimentaires territoriaux, circuits-courts, vente directe) et à travers les systèmes agricoles ayant une plus-value (bio, systèmes pâturants...) »
	Proposition 3.4 : Promouvoir les initiatives locales comme les projets alimentaires territoriaux avec la mise en place de circuits-courts ou de proximité et la diversification des productions.	Pilote : APCA (en lien avec la convention APCA/MTES) Financier : MTES	

	Proposition 3.3 : Réviser le cahier des charges des aides versées aux industries agro-alimentaires pour favoriser l'achat de produits locaux, dont issus de milieux humides.	Pilotes : Financeurs :	
Objectif 5 : Valoriser et communiquer sur les bénéfices d'une gestion extensive des milieux humides par l'agriculture, en particulier l'élevage extensif	Action 19 : Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieu humide	Pilote : APCA Financeur : MTES	
	Action X : Développer le CGA des Pratiques agro-écologiques – Prairies et Parcours	Pilotes : APCA Financeurs : MTES, Confédération de l'élevage, GT Gaz, AFB	
	Action Y : Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides	Pilote : FMA Financeurs : MTES, Réseau rural	Action transversale
	Proposition 1.3 : Créer un réseau national des systèmes d'élevage utilisateurs de milieux humides qui pourrait être force de proposition pour des études thématiques.	Pilotes : Financeurs :	Peut-être à partir de ces 3 propositions en faire 1 seule action ? « Documenter l'agriculture en milieu humide

	<p>Proposition : Constituer un tableau de bord des agricultures en zones humides (nombre, surface etc.)</p>	<p>Pilotes : FMA ? en lien avec la mission CGAER/CGEDD</p> <p>Financeurs :</p>	<p>pour promouvoir les avantages des milieux humides pour l'agriculture et les services rendus par l'agriculture en milieu humide »</p>
	<p>Proposition 4.3 : Mettre en évidence et documenter les services rendus par les milieux humides à l'agriculture (flore prairiale, bien-être, santé animale, bien-être des éleveurs..) afin de construire et diffuser une communication « positive ».</p>	<p>Pilotes :</p> <p>Financeurs :</p>	

PROJET